HAL
open science

Pouvoir ou prestige ? Apports et limites de l'histoire politique à la définition des élites grecques

Alain Duplouy

▶ **To cite this version:**

Alain Duplouy. Pouvoir ou prestige ? Apports et limites de l'histoire politique à la définition des élites grecques. Revue Belge de Philologie et d'Histoire – Belgisch Tijdschrift voor Filologie en Geschiedenis, 2005, 83 (1), pp.5-23. 10.3406/rbph.2005.4907 . hal-02404522

HAL Id: hal-02404522

https://paris1.hal.science/hal-02404522

Submitted on 11 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Persee

Alain Duplouy

Pouvoir ou prestige ? Apports et limites de l'histoire politique à la définition des élites grecques

In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 83 fasc. 1, 2005. Antiquité - Oudheid. pp. 5-23.

Citer ce document / Cite this document :

Duplouy Alain. Pouvoir ou prestige ? Apports et limites de l'histoire politique à la définition des élites grecques. In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 83 fasc. 1, 2005. Antiquité - Oudheid. pp. 5-23.

doi : 10.3406/rbph.2005.4907

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rbph_0035-0818_2005_num_83_1_4907

creative commons

ARTICLES ET MÉLANGES
ARTIKELEN EN MENGELINGEN

Pouvoir ou prestige ? Apports et limites de l'histoire politique à la définition des élites grecques

Alain DUPLOUY

Persée BY: creative commons

La question de l'aristocratie grecque se limite bien souvent à la période archaïque, à cet âge où les cités n'avaient en principe pas encore remis le pouvoir de commander entre les mains de l'ensemble de la communauté civique par le biais d'institutions au caractère et au fonctionnement démocratique. En ce sens, toute définition de l'aristocratie tient d'abord et avant tout à la relation que les individus entretenaient avec le pouvoir et l'exercice d'une autorité politique. Déchus de leurs prérogatives par un *dèmos* de plus en plus revendicateur, les aristocrates des cités archaïques se seraient peu à peu fondus dans la masse des citoyens, y perdant par la même occasion leur identité et ne se faisant plus entendre que pour regretter inlassablement les temps anciens où ils dirigeaient les affaires de la cité. Cette description, que ne renieraient pas nombre d'historiens, est celle des manuels comme des ouvrages spécialisés [1]. À tout dire, ce schéma historiographique est déjà celui des penseurs anciens. Dès le Ve siècle avant J.-C., les historiens et les philosophes imaginèrent en effet l'aristocratie comme un mode spécifique de répartition de l'autorité politique entre les mains d'un petit nombre d'individus.

Sans doute n'est-il pas inutile de revenir, en annexe d'une étude consacrée aux modes de reconnaissance sociale [2], sur cette vision politique de l'aristocratie grecque que la recherche contemporaine a héritée de l'Antiquité. Malgré le succès qu'elle a reçu dans l'historiographie moderne, de multiples études remettent aujourd'hui en cause les principes mêmes de la définition traditionnelle des élites grecques.

1. En particulier STEIN-HÖLKESKAMP (E.), *Adelskultur und Polisgesellschaft. Studien zum griechischen Adel in archaischer und klassischer Zeit*, Stuttgart, 1989.
2. DUPLOUY (A.), *Le prestige des élites. Recherches sur les modes de reconnaissance sociale en Grèce entre les Xe et Ve siècles avant J.-C.*, Paris, sous presse.

1. Naissance et principes fondamentaux de la pensée politique antique

C'est aux penseurs grecs eux-mêmes que nous devons les plus anciennes réflexions sur leur société. Le climat intellectuel dans lequel naquit le terme ἀριστοκρατία à la fin du Ve siècle détermina pour une large part tout un courant d'études. Forgé pour servir la pensée politique alors naissante, le terme donna au concept une acception strictement institutionnelle [3].

Dans un passage célèbre (III 80-82), Hérodote rapporte une discussion qui se serait tenue en Perse entre les auteurs du coup d'État ayant mis fin à l'usurpation du mage Smerdis. Il y était question de l'avenir du royaume achéménide et du type de gouvernement qu'il convenait d'établir. À travers ce texte s'esquissent le vocabulaire et les fondements de la pensée politique grecque alors naissante. Aussi est-ce chez Hérodote, bien qu'il n'utilise pas encore le mot, que nous décelons les linéaments théoriques de toute ἀριστοκρατία. L'historien, dont la pensée s'inscrit dans les débats politiques athéniens de la fin du Ve siècle [4], distingue entre monarchie (tantôt μουναρχίη, tantôt τυραννίς), oligarchie (ὀλιγαρχίη) et isonomie (ἰσονομίη) selon le nombre de gouvernants : ou bien un seul individu commande, ou bien un petit nombre ou bien la multitude. Pour classer les divers régimes politiques reconnus par la pensée théorique contemporaine, un second critère s'ajouta bientôt, qui conditionna selon toute vraisemblance l'apparition du terme ἀριστοκρατία : la valorisation positive ou négative du souverain. Le terme apparaît deux fois chez Thucydide (III 82, 8 et VIII 64, 3). De ces deux emplois, le premier est aussi le plus révélateur : utilisant un vocabulaire spécieux (μετὰ ὀνόματος εὐπρεποῦς), les oligarques de Corcyre vantaient « la sagesse de l'aristocratie ». Le mot semble avoir été formé par le parti non-démocratique pour parer à la connotation négative d'ordinaire attachée au terme ὀλιγαρχία, comme semble le confirmer l'usage d'ἀριστοκρατεῖσθαι chez Aristophane (*Oiseaux* v. 125). L'application systématique du principe de valorisation positive et négative aux diverses formes de gouvernement apparaît chez Platon. Dans le *Politique* (291d-292a), le philosophe dresse la liste des trois formes fondamentales de constitutions, la monarchie (μοναρχία), le gouvernement d'un petit nombre (ὑπὸ τῶν ὀλίγων δυναστεία) et le gouvernement de la multitude (τοῦ πλήθους ἀρχή). Selon qu'il s'agisse de l'aspect positif ou négatif de ces régimes, Platon distingue, dans le premier cas, royauté et tyrannie, dans le second, aristocratie et

3. DE ROMILLY (J.), « Le classement des constitutions d'Hérodote à Aristote », dans *REG* 72, 1959, p. 81-99 ; BORDES (J.), *Politeia dans la pensée grecque jusqu'à Aristote*, Paris, 1982 ; WOLF (Fr.), *Aristote et la politique*, Paris, 1991 ; GABBA (E.), « La concezione antica di aristocrazia », dans *RAL*, ser. 9, 5, 1995, p. 461-468.

4. BRINGMANN (Kl.), « Die Verfassungsdebatte bei Herodot 3,80-82 und Dareios' Aufstieg zur Königsherrschaft », dans *Hermes*, 104, 1976, p. 266-279 ; BLEICKEN (J.), « Zur Entstehung der Verfassungstypologie im 5. Jahrhundert v. Chr. (Monarchie, Aristokratie, Demokratie) », dans *Historia*, 28, 1979, p. 148-172.

oligarchie, mais laisse à la démocratie un statut unique. C'est finalement à Aristote que nous devons le classement des régimes en six constitutions. Cette question occupe toute la *Politique* et en particulier le livre III. Pour le Stagirite (1279a-1279b), lorsque les gouvernants dirigent dans l'intérêt commun (πρὸς τὸ κοινόν), les constitutions sont nécessairement correctes (ὀρθαί) ; en revanche quand ils commandent dans un intérêt purement égoïste (πρὸς τὸ ἴδιον), ce sont des déviations (παρεκβάσεις). Joignant ce principe à la distinction traditionnelle en fonction du nombre de gouvernants, Aristote en arrivait au classement canonique, tel qu'il serait utilisé par la suite, de Dicéarque à Polybe. Royauté, aristocratie et « république » (πολιτεία) appartiennent à la première catégorie ; tyrannie, oligarchie et démocratie à la seconde. Pour toute la pensée politique antique, l'aristocratie fut donc une *forme de constitution* dans laquelle l'exercice du pouvoir politique est entre les mains d'un petit groupe d'individus dont l'action vise au bien commun.

Au livre IV de la *Politique*, Aristote propose néanmoins un second mode d'analyse des diverses constitutions qui s'appuie davantage, au-delà de considérations strictement politiques, sur des réalités sociales (1289b-1295a). À ce stade, le Stagirite considère que la diversité des formes de constitutions tire son origine à la fois de la pluralité des « parties » (μέρη) dont se compose la cité et des diverses possibilités de répartition du pouvoir entre elles. Les multiples composantes sociales de la cité se ramenant principalement à deux groupes, le peuple (δῆμος) et les notables (γνωρίμοι), ce sont deux formes de gouvernement que retient Aristote : la démocratie et l'oligarchie. Dépassant le critère insuffisamment précis du nombre de gouvernants, Aristote introduit la notion de richesse dans le classement. Il y a démocratie lorsqu'une majorité d'hommes libres mais pauvres détient le pouvoir, oligarchie quand il appartient à une minorité d'hommes riches et de plus noble naissance (εὐγενέστεροι). Cette réduction du nombre de constitutions n'empêche toutefois pas Aristote de distinguer au sein de ces deux grandes catégories plusieurs sous-espèces de démocratie et d'oligarchie selon la proportion et la nature des composantes sociales qui participent au pouvoir (1291b). Si le peuple se compose à la fois de cultivateurs, d'artisans, de commerçants, de marins et d'ouvriers, les notables se répartissent entre eux selon la richesse (πλοῦτος), la noblesse de naissance (εὐγένεια), le mérite (ἀρετή) et l'éducation (παιδεία). Dans cette logique, l'aristocratie devient pour Aristote (1293b) la forme de constitution oligarchique qui tient compte dans le choix des magistrats à la fois de la fortune (πλουτίνδην) et de la valeur morale des individus (ἀριστίνδην). En un mot, l'ἀρετή constituerait le propre de l'aristocratie, le πλοῦτος de l'oligarchie [5] et l'ἐλευθερία de la démocratie, tandis que l'εὐγένεια ne serait qu'une vertu et une richesse de vieille date (1294a). Cette seconde conception aristo-

5. Sur les liens entre richesse et exercice du pouvoir dans la pensée d'Aristote, on verra en particulier OSTWALD (M.), Oligarchia. *The Development of a Constitutional Form in Ancient Greece*, Stuttgart, 2000.

télicienne de l'aristocratie dépasse les classements strictement politiques de ses prédécesseurs ou du livre III pour intégrer des données de nature socio-économique. Le livre IV de la *Politique* peut en ce sens être tenu pour une sorte de prolégomènes à la définition d'une classe aristocratique associée à la constitution du même nom. Aucune suite immédiate ne fut cependant donnée à ces réflexions et l'usage des termes ἀριστοκρατία ou ὀλιγαρχία demeura toujours dans l'Antiquité exclusivement institutionnel. Ceux-ci désignèrent invariablement chez les auteurs anciens, *non des groupes d'individus*, mais des formes de constitution.

La naissance de la pensée politique au Ve siècle avait principalement pour objet de définir la meilleure forme de constitution. Cette démarche s'accompagnait néanmoins, tant en amont qu'en aval, d'une réflexion sur le passé des cités grecques. La mise en place des catégories analytiques de cette philosophie pratique influença donc largement la présentation historique que les auteurs anciens, dès Hérodote, donnèrent rétrospectivement des sociétés qui les avaient précédés. Les termes « royauté », « aristocratie », « oligarchie », « tyrannie » et « démocratie » devinrent le vocabulaire normal des historiens antiques pour décrire des temps où ces mots n'existaient pas encore dans la langue grecque. Chaque constitution fut du reste associée à une époque particulière. Si l'idée d'une succession déterminée des régimes n'apparaît pas encore chez Hérodote, l'historien n'en était pas moins convaincu que certaines constitutions en venaient nécessairement à dégénérer (III 82). Thucydide (I 13, 1) notait pour sa part qu'avec l'accroissement des richesses et la montée en puissance des cités grecques, des tyrannies succédèrent aux royautés héréditaires des temps anciens. Dès Platon cependant (*République* VIII-IX), une liste de succession complète des régimes est en place : timocratie, oligarchie, démocratie, tyrannie. Platon s'engagea également vers une théorie cyclique des constitutions, qui plus tard serait reprise et développée par Polybe (VI 3-10) avec l'intention de prédire l'avenir politique de Rome. S'en tenant à une stricte analyse historique, Aristote apporta quelques modifications au schéma platonicien. Dans un passage célèbre (*Politique* 1286b), le Stagirite note : « Peut-être la raison pour laquelle autrefois des rois régnaient, c'est qu'il était rare de trouver des hommes de loin supérieurs par leur mérite (κατ' ἀρετήν), surtout à une époque où l'on vivait dans de petites cités ; du reste, on instituait les rois en raison de leur bienveillance, ce qui est précisément le fait des gens de bien. Mais lorsqu'il y eut de nombreux hommes pareils en mérite (πρὸς ἀρετήν), ils ne supportèrent plus cette autorité, mais cherchèrent quelque chose de commun et élaborèrent une constitution. Puis, devenant moins vertueux, ils se mirent à s'enrichir au détriment des biens communs ; et c'est de là, peut-on dire avec raison, que naquirent les oligarchies : ils mirent à l'honneur la richesse. Ces régimes se changèrent d'abord en tyrannies, puis de tyrannies en une démocratie, car les gouvernants, en réduisant toujours leur nombre par cupidité, rendirent la foule plus forte, si bien qu'elle s'insurgea et que naquirent les démocraties ». Ailleurs, Aristote (*Politique* 1297b) mettait en relation la transformation des constitutions et l'évolution de l'armement, faisant se succéder royauté, oligar-

chie et démocratie. Ne redoutant nullement les contradictions, il concluait plus loin (*Politique* 1316a-b) à la grande variété des changements possibles et à l'incertitude de toute voie générale d'évolution. Mais c'était là une hésitation bien marginale par rapport à l'ensemble de sa pensée. Dans l'*Éthique à Nicomaque* (1160b) par exemple, il décrivait l'évolution constitutionnelle canonique par le schéma royauté – tyrannie, aristocratie – oligarchie, timocratie – démocratie.

Le principe général – qui ne souffre que de rares exceptions chez Aristote – veut que l'évolution des régimes se fasse vers un nombre toujours plus grand de dirigeants, tout en se dégradant de l'aspect positif vers la variante négative. Selon une vision téléologique de l'histoire politique, les Anciens reconstituèrent ainsi le développement constitutionnel de chaque cité grecque et imaginèrent à l'aide de quelques bribes de traditions anciennes les diverses révolutions et réformes qui les avaient menées de la royauté à la démocratie, reconnue comme la forme de constitution la plus achevée. Ce schéma philosophique et historiographique est en place dès le IVe siècle, sinon auparavant. Il apparaît tant sous la forme d'une théorie générale que sous celle des multiples histoires locales qui se développent dans la tradition des atthidographes. Ainsi en va-t-il par exemple du passage de la royauté à l'aristocratie, objet de diverses théorisations chez Aristote (*Politique* 1285b ; 1286b) et étape incontournable de l'évolution constitutionnelle dans de multiples traditions locales [6].

2. Aristocratie et démocratie

Tout un volet de l'historiographie moderne repose depuis le XIXe siècle au moins sur le schéma antique de succession des constitutions. Avec une unanimité qui n'empêcha pas ci et là quelque originalité dans la démarche, les historiens contemporains ont très largement adopté une présentation de l'histoire des cités grecques élaborée pour l'essentiel aux Ve et IVe siècles avant J.-C. L'aristocratie fut donc envisagée sous l'angle strictement politique des constitutions. Elle fut aussi étroitement associée à l'époque archaïque, présentée comme l'âge d'or des régimes à faible participation populaire, et de fait opposée à la démocratie, caractéristique de l'époque classique. Preuve *a contrario*, combien ne s'étonna-t-on pas du régime apparemment démocratique que pourrait laisser voir une inscription chiote du deuxième quart du VIe siècle [7]. Mais surtout, dépassant la pensée politique ancienne, les historiens modernes utilisèrent également les termes « aristocratie » et « oligarchie » dans le sens d'élite dirigeante, tout en employant les mots « aristocrates » et « oligarques » pour désigner les membres actifs des régimes aristocratiques et oligarchiques. À un

6. CARLIER (P.), *La royauté en Grèce avant Alexandre*, Strasbourg, 1984, p. 491-496.
7. JEFFERY (L.H.), « The Courts of Justice in Archaic Chios », dans *BSA*, 51, 1956, p. 157-167 ; FOUCHARD (A.), « *Dèmosios* et *dèmos* : sur l'État grec », dans *Ktèma*, 23, 1998, p. 59-70 (avec toute la bibliographie).

régime politique, ils associèrent ainsi un groupe social particulier, celui que Fustel de Coulanges ou Eduard Meyer, rappelons-le, venaient de définir en prenant modèle sur la *gens* romaine ou l'*Adelstand* médiéval [8].

La Cité grecque de Gustave Glotz, publiée en 1928 et rééditée de nombreuses fois, fut certainement, pendant près d'un demi-siècle, l'ouvrage de référence des historiens français. Accueillant le volume dans la *Bibliothèque de Synthèse historique*, Henri Berr présentait naguère l'ouvrage, dans l'avant-propos de l'édition originale, sous le titre « La Grèce école politique de l'Humanité ». « Politique », la vision proposée par Glotz l'était certainement. Le plan de l'ouvrage suffit à s'en convaincre : l'auteur envisage successivement la « Cité aristocratique», la « Cité démocratique » et la « Cité au déclin », selon un schéma censé traduire « l'évolution naturelle des institutions ». Pour Glotz, la différence essentielle entre démocratie et oligarchie tient à la proportion de citoyens qui peuvent exercer de plein droit leur rôle politique. Les organes de l'oligarchie ne se distinguent donc pas de ceux des régimes démocratiques (magistratures, Conseil et Assemblée), à cela près que l'accès à ceux-ci est plus ou moins restreint et que le pouvoir réel dont dispose chacun varie sensiblement d'un régime à l'autre. « La question du nombre», écrit Glotz, « est ici de telle importance, qu'elle donne à des institutions d'apparence identique un caractère au fond tout différent » [9]. La vocation d'Athènes étant d'être l'école de la Grèce, des réformateurs successifs (Dracon, Solon, Clisthène, Éphialte, Périclès) transformèrent peu à peu la cité aristocratique en une véritable démocratie, consacrant la liberté individuelle face à l'antique pouvoir des familles nobles. L'une des conséquences bien connues de la vision de Glotz est le thème de la mort de la cité grecque en 338 à Chéronée, car là périt la démocratie athénienne, forme la plus accomplie du développement institutionnel [10]. Ayant appliqué à l'histoire grecque le schéma historiographique aristotélicien, faisant évoluer les cités – selon une perspective très hégélienne – de la royauté à la démocratie, les historiens modernes se sont en somme trouvés devant l'impossibilité de dépasser Aristote et de poursuivre la réflexion historique au-delà du point où le Maître l'avait laissée. La prétendue « mort de la cité à Chéronée » ne reflète pourtant rien d'autre que l'impasse à laquelle aboutit la pensée aristotélicienne. Autrement dit, le schéma élaboré à Athènes durant les Ve et IVe siècles n'est nullement transposable en d'autres temps et d'autres lieux.

---

8. FUSTEL de COULANGES (N.D.), *La Cité antique*, Paris, 1864 ; MEYER (Ed.), *Geschichte des Alterthums*. Zweiter Band. *Geschichte des Abendlandes bis auf die Perserkriege*, Stuttgart, 1893, partic. p. 291-320. Sur les *genè*, concept historiographique aujourd'hui obsolète, les thèses de BOURRIOT (F.), *Recherches sur la nature du genos. Étude d'histoire sociale athénienne (périodes archaïque et classique)*, Lille, 1976, et de ROUSSEL (D.), *Tribu et Cité. Études sur les groupes sociaux dans les cités grecques aux époques archaïque et classique*, Besançon, 1976, demeurent fondamentales.
9. GLOTZ (G.), *La cité grecque*, Paris, 1928, p. 94.
10. Pour une réfutation de ce thème, HABICHT (Chr.), *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*, Paris, 1999.

Une vision similaire se rencontre en Allemagne chez Victor Ehrenberg. À travers son ouvrage majeur, *Der Staat der Griechen*, qu'il ne cessa de remanier et de compléter au fil des éditions et des traductions [11], l'historien allemand développa une vision de la civilisation grecque davantage institutionnelle encore que Glotz. Parmi les formes d'État que connut la Grèce, Ehrenberg en étudie deux, la cité et la monarchie hellénistique. Il distingue à l'intérieur de la première plusieurs formes de constitutions pour lesquelles il adopte la terminologie et la succession historique d'Aristote : royauté, aristocratie, oligarchie, tyrannie, démocratie. Le passage d'une forme à l'autre, précise Ehrenberg, dépendait uniquement d'un déplacement du centre de gravité politique de l'un à l'autre des trois organes essentiels de la cité. Le pouvoir politique était entre les mains du Conseil dans les aristocraties et les oligarchies, entre celles de l'Assemblée du peuple dans les démocraties. Encore que dans ces dernières certaines magistratures demeurées électives (comme la stratégie athénienne) permettaient de conférer à quelque politicien en vue une certaine initiative officielle et de lui réserver un pouvoir réel. L'historiographie anglaise fut elle aussi très tôt marquée par cette tendance à penser l'histoire grecque dans les pas des théoriciens antiques. C'est la voie suivie par Leonard Whibley qui publiait à la fin du XIXe siècle une étude sur la nature et le fonctionnement des oligarchies archaïques [12]. Suivant ces mêmes traces, R.F. Willetts dressait naguère un tableau des plus institutionnels de la société crétoise [13]. Pour l'historien anglais, la structure des cités de l'île en fit tout au long de leur histoire des représentants parfaits du régime aristocratique aristotélicien au-delà même de l'époque archaïque. Une minorité de citoyens de plein droit se réservait le contrôle politique de la cité, tout en assurant la pérennité du régime à travers un système éducatif rigide et un code de lois assignant à chacun une position sociale déterminée. Selon Willetts, le traditionalisme et l'esprit fondamentalement conservateur de la société crétoise expliquent l'inertie de ces cités et leur maintien jusqu'à la conquête romaine à un stade de développement institutionnel d'ordinaire associé à l'époque archaïque. Un esprit inchangé animait encore l'ouvrage de M.T.W. Arnheim, qui associait d'emblée le terme « aristocracy » à une forme de gouvernement et à sa classe dirigeante [14].

De ces quelques ouvrages fort influents sur la pensée historique contemporaine, il apparaît que les aristocrates grecs furent avant tout assimilés aux détenteurs de l'autorité politique dans les cités archaïques. Pareille conception strictement politique de l'aristocratie posa un certain nombre de problèmes lorsqu'il s'agit de définir l'élite dans les régimes démocratiques, où par défini-

---

11. EHRENBERG (V.), *Der Staat der Griechen*, Leipzig-Berlin, 1932 ; trad. fr. *L'État grec. La Cité, l'État fédéral, la monarchie hellénistique*, Paris, 1976.
12. WHIBLEY (L.), *Greek Oligarchies. Their Character and Organization*, Cambridge, 1896.
13. WILLETTS (R.F.), *Aristocratic Society in Ancient Crete*, Londres, 1955.
14. ARNHEIM (M.T.W.), *Aristocracy in Greek Society*, Londres, 1977. Les comptes rendus furent peu élogieux pour un livre que l'auteur avait conçu comme le *companion book* de son précédent ouvrage *The Senatorial Aristocracy in the Later Roman Empire* (Oxford, 1972) ; cf. ANDREWES (A.), dans *JHS*, 100, 1980, p. 250.

tion et selon Aristote, le pouvoir se trouve entre les mains de la communauté tout entière. Plusieurs historiens affrontèrent récemment cette question. Alain Fouchard tenta de résoudre l'impasse en conservant à la notion d'aristocratie sa relation privilégiée à l'exercice de l'autorité politique. Selon l'historien français, dans l'Athènes démocratique du Ve siècle, le seul objectif des aristocrates, individus déchus de leurs prérogatives, fut de récupérer la direction de la cité. Deux manières s'offrirent à eux pour atteindre ce but : soit ils tentaient de restaurer leur hégémonie en ménageant le *dèmos* et en maintenant la concorde, soit ils reprenaient le pouvoir par la force à l'issue d'une révolution. Plutôt que de sortir de l'opposition aristotélicienne entre aristocratie et démocratie, Fouchard s'y engage davantage encore, ce qui n'est assurément pas la meilleure solution [15]. En ouvrant d'emblée la notion d'« élite » à d'autres sphères que le seul domaine politique, Josiah Ober avait pour sa part apporté d'autres solutions à une présence aristocratique dans les régimes démocratiques [16]. Même si tous les citoyens avaient en principe les mêmes droits, il demeurait de manière tout à fait évidente dans l'Athènes des Ve et IVe siècles, constate Ober, de véritables élites. Leur prééminence reposait sur l'éducation, sur la richesse ou sur la naissance. Aristote lui-même, rappelons-le, affirmait au livre IV de la *Politique* (1291b) que les notables (γνωρίμοι) se répartissaient entre eux selon la richesse, la noblesse de naissance, le mérite et l'éducation. Si Aristote en faisait la base d'une distinction entre plusieurs formes de régimes oligarchiques, l'originalité d'Ober fut d'envisager la pertinence de ces critères dans le cadre d'un système démocratique. L'historien américain montra du reste que chacune de ces élites n'occupait pas la même position dans l'État athénien : si certaines purent s'ériger en classes dirigeantes (autrement dit en véritable aristo*cratie*), d'autres restèrent davantage éloignées des lieux du pouvoir politique. Ce faisant, Ober renouvelait incontestablement le débat sur l'aristocratie en modifiant les termes strictement politiques dans lesquels celui-ci avait été posé par Aristote, mais aussi en introduisant – bien qu'encore de manière trop timide – d'autres approches de l'élite grecque.

3. Royauté et *basileiai*

Selon Thucydide et Aristote, les cités grecques embryonnaires étaient gouvernées par des rois. Leur pouvoir ne survécut toutefois guère à la formation des cités. De l'avis général, les textes homériques – et en particulier l'*Odyssée*

15. A. FOUCHARD (A.), *Aristocratie et démocratie. Idéologies et sociétés en Grèce ancienne*, Besançon, 1997. Une perspective semblable, teintée d'une vision marxiste avouée de la société antique, traverse le dernier ouvrage de OBER (J.), *Political Dissent in Democratic Athens. Intellectual Critics of Popular Rule*, Princeton, 1998, second volet d'une trilogie annoncée sur les relations entre masse et élite dans l'Athènes démocratique.
16. OBER (J.), *Mass and Elite in Democratic Athens. Rhetoric, Ideology, and the Power of the People*, Princeton, 1989.

– marquent en effet une période où le pouvoir royal se trouvait déjà contesté par les aristocrates. Dans de nombreuses cités, ceux-ci eurent tôt fait de déposer les rois et de se partager l'exercice du pouvoir en créant les magistratures. Les βασιλεῖς qui subsistaient aux époques archaïque et classique n'étaient donc que les héritiers très affaiblis des dynasties passées, dont ils n'avaient conservé que des prérogatives extrêmement réduites (sauf à Sparte), essentiellement du ressort de la religion. En leur ôtant toute autorité politique, les aristocrates avaient donc réussi à les enfermer dans un rôle secondaire et si certaines familles revendiquèrent encore jusqu'à l'époque romaine une ascendance royale, ce n'était qu'un titre honorifique qui faisait surtout illusion.

Dans l'ensemble, cette image de la royauté fut longtemps acceptée et les historiens modernes se contentèrent surtout de discuter la nature et les attributions des rois de la tradition homérique ou le rôle encore dévolu aux βασιλεῖς de telles cités après le renversement de la monarchie. Une note dissonante aurait pu venir de l'analyse de la tradition atthidographique menée par Felix Jacoby. L'historien allemand démontrait en effet très clairement que la liste des rois athéniens n'était rien d'autre qu'une invention tardive des historiens attiques [17]. Ayant à écrire les débuts de l'histoire athénienne, Hellanicos s'était trouvé devant un vide complet, l'absence de toute structure chronologique sur laquelle viendraient se greffer les bribes de tradition qu'il pouvait encore recueillir. Il lui fallut donc d'abord créer ce fil directeur et composer de toutes pièces des généalogies royales, récupérant ci et là quelques noms, quand il ne les inventait pas, afin de faire le lien avec la liste bien réelle des archontes éponymes. Or il faut bien comprendre que ce canevas chronologique, construction d'Hellanicos, forma la base de toutes les *Atthides* et, ce faisant, conditionna la réflexion théorique d'Aristote et de tous ses successeurs. Bien que démontrant l'extrême fragilité historique du schéma aristotélicien, Jacoby restait néanmoins convaincu que des rois avaient un jour laissé la place aux aristocrates dans la direction d'Athènes, sous la forme d'un acte révolutionnaire unique de l'aristocratie en 683/2. La présentation aristotélicienne s'en sortait finalement bien et y trouvait d'une certaine manière une confirmation.

Un demi-siècle plus tard, Pierre Carlier présentait une longue et minutieuse enquête sur les royautés grecques, rendant aussitôt obsolète toute la bibliographie antérieure [18]. L'ouvrage eut l'originalité d'inscrire la thématique dans la longue durée, dépassant les limites traditionnellement reconnue à la royauté grecque. Commençant par les « royautés » préhistoriques de Sesklo, de Dimini et de Lerne III – encore que l'on ne comprenne pas très bien ce que signifie le terme dans ces cas, toutes ces « royautés » n'étant documentées que par l'archéologie –, Carlier enchaînait son discours avec la royauté mycénienne envisagée à travers la personne du *wa-na-ka*, avant de passer aux βασιλεῖαι homériques, archaïques et classiques. La thèse défendue était celle d'une continuité de l'idéologie royale, du néolithique à l'époque classique, associé à un affai-

17. JACOBY (F.), *Atthis. The Local Chronicles of Ancient Athens*, Oxford, 1949.
18. CARLIER (P.), *La royauté en Grèce avant Alexandre*, Strasbourg, 1984.

blissement progressif de l'autorité royale, des monarchies autocratiques de l'Age du Bronze aux magistratures (essentiellement religieuses) des cités classiques, entre lesquelles les royautés de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* occupaient une position intermédiaire qualifiée de « royautés aristocratiques ». Quant à l'existence de nombreuses royautés dans les communautés grecques du haut archaïsme, Carlier concluait : « sur ce point, le consensus des historiens de la Grèce depuis Grote paraît bien fondé » [19].

D'autres conclusions auraient pu être formulées. Le déchiffrement du linéaire B en 1953 par Chadwick et Ventris, en reculant la date des premiers textes grecs d'un demi-millénaire, a en effet apporté à la problématique de la royauté des éléments que ni Aristote ni les historiens du XIXe siècle n'avaient soupçonnés. Alors que les vestiges mycéniens avaient toujours entretenu l'idée d'une antique monarchie toute puissante souvent identifiée à la royauté homérique, les tablettes mycéniennes révélèrent que les monarques de Cnossos et de Pylos ne portaient pas le nom auquel les historiens s'étaient attendus. En lieu et place du βασιλεύς du premier millénaire, les tablettes mycéniennes présentaient un personnage appelé *wa-na-ka* (l'équivalent du grec homérique et classique ἄναξ). Quant au βασιλεύς, phonétiquement c'est dans le *qa-si-re-u* mycénien qu'il convenait de le chercher. Or le *qa-si-re-u* n'avait rien d'un roi. Personnage de rang bien inférieur à la fois au *wa-na-ka* et à l'Agamemnon d'Homère, il s'agit d'un individu exerçant une certaine autorité à des niveaux divers et qui dans quelques cas pourrait avoir été un chef local [20]. Entre la faiblesse des *qa-si-re-we* mycéniens et le rang de certains βασιλεῖς homériques, existe donc ce que d'aucuns ont appelé un *semantic gap* [21]. Le déchiffrement des tablettes montra du reste que le pouvoir du *qa-si-re-u*, personnage de rang subalterne dans la hiérarchie sociale mycénienne, s'était progressivement renforcé au cours des âges obscurs jusqu'à atteindre le statut incontestablement supérieur du βασιλεύς homérique, ce qui globalement était contraire à la thèse aristotélicienne d'une dégénérescence de la royauté. Résolvant cette contradiction, c'est donc très rapidement que les historiens firent commencer l'histoire de la royauté grecque avec le *wa-na-ka* mycénien, oblitérant ainsi quelque peu le *qa-si-re-u*, sans toutefois réussir à masquer complètement leur gêne face à un changement inexpliqué de vocabulaire et à ce qui n'est autre qu'un artifice de raisonnement [22].

---

19. *Ibidem*, p. 503.
20. CHADWICK (J.), *The Decipherment of Linear B*, Cambridge, 1960 ; trad. fr. *Le déchiffrement du linéaire B. Aux origines de la langue grecque*, Paris, 1972, p. 169-174.
21. PALMER (L.R.), « Linear B Texts of Economic Interest », dans MUTH (R.), éd., *Serta philologica Aenipontana*, Innsbruck, 1961, p. 9-10 ; *The Interpretation of Mycenaean Greek Texts*, Oxford, 1965, p. 228. D'aucuns cherchèrent bien entendu à réduire autant que possible ce *semantic gap* en forçant ici vers le haut, là vers le bas la position sociale de ces deux personnages, *qa-si-re-u* et βασιλεύς.
22. On verra notamment l'embarras de VERNANT (J.-P.), *Les origines de la pensée grecque*, Paris, 1962, p. 19-33 et de FINLEY (M.I.), *Early Greece : The Bronze and Archaic Ages*,

À tout dire, le terme βασιλεύς pose bien des difficultés et son invariable traduction par le mot « roi » est plus trompeuse que commode. Le principal gain de la recherche récente est sans aucun doute d'avoir montré qu'en Grèce antique les institutions « royales » étaient plus complexes et plus variées qu'on ne le pensait jadis. Peu à peu, le champ sémantique du mot βασιλεύς s'est en effet révélé très différent de celui des « roi » et « king » de nos langues modernes – mots qui s'appliquent d'ordinaire à un *monarque* dont la dignité est traditionnelle, héréditaire et soulignée par un certain nombre de marques extérieures (*regalia*). Partant du principe que le mot βασιλεύς devait être considéré comme un terme technique au même titre que les termes « archonte » et « consul », Robert Drews reprit l'analyse de l'ensemble des traditions locales [23]. Tirant les conséquences de l'*Atthis* de Jacoby, il en conclut que s'il avait probablement existé des rois – au sens strict du terme – dans certains *ethnè* du Péloponnèse à l'époque géométrique (Achaïe, Messénie et Lacédémone), le monde des cités ne présentait en revanche durant cette même période aucune trace d'une βασιλεία s'apparentant à la monarchie. Tout semble indiquer au contraire que les cités du VIIIe siècle étaient dirigées par un cercle restreint de chefs héréditaires (« hereditary leaders ») désignés communément sous le nom de βασιλεῖς, descendants directs des *qa-si-re-we*, qui exerçaient leur autorité de manière informelle sur leurs concitoyens. Les βασιλεῖς de l'époque géométrique – que nous éviterons de traduire par « rois » – ne seraient donc pas les héritiers d'anciennes dynasties royales, mais des personnages s'étant imposés au terme de vives compétitions à la tête de leur communauté. Rappelons que l'importance des *qa-si-re-we* était elle-même déjà étrangère au système palatial : ceux-ci étaient au centre d'un vaste réseau de relations sociales indépendant du palais et c'est apparemment de leur communauté qu'ils tenaient leur statut [24].

Selon Drews, le haut archaïsme ne fut donc pas l'époque du passage de la monarchie à l'aristocratie, mais celle de l'institutionnalisation des βασιλεῖαι, autrement dit d'une définition institutionnelle du contenu de cette ancienne prééminence de fait. Plutôt que d'entretenir un régime informel peu efficace et confus de dirigeants occupant tous plus ou moins la même position floue, les communautés grecques instituèrent dans le courant du VIIIe siècle une structure plus rigide, faisant de la βασιλεία une fonction dont les attributions se trouvèrent pour la première fois clairement définies et dont les modalités précises variaient de cité en cité. À certaines époques et dans certaines cités, le βασιλεύς put même recevoir une acception plus ouvertement royale qu'il n'en avait eu à l'origine, du temps où il était simple *qa-si-re-u*. Certains βασιλεῖς

Londres, 1970 ; trad. fr. *Les premiers temps de la Grèce : l'âge du bronze et l'époque archaïque*, Paris, 1973, p. 109-110.

23. DREWS (R.), *Basileus. The Evidence for Kingship in Geometric Greece*, New Haven, 1983.

24. Sur les *qa-si-re-we*, en dernier lieu CARLIER (P.), « *Qa-si-re-we* et *qa-si-re-wi-ja* », dans LAFFINEUR (R.) et NIEMEYER (W.-D.), éd., *Politeia. Society and State in the Aegean Bronze Age*, Liège-Austin, 1995, p. 355-365.

archaïques furent donc incontestablement des monarques, au sens plein du terme ; mais ce ne semble pas avoir été la règle. Cela étant, la présence dans les cités archaïques et classiques d'un magistrat ou d'un membre du Conseil nommé βασιλεύς n'offre pas la moindre preuve – contrairement à ce que laisse entendre la démarche historique rétrograde – de l'existence d'une royauté primitive ayant peu à peu été dépossédée de ses prérogatives politiques. En d'autres termes, pour Drews, la cité grecque s'est progressivement institutionnalisé, structurée, construite et il est vain de vouloir la faire naître des ruines d'un édifice passé ou d'une dissolution progressive d'un régime monarchique fort dont les âges obscurs n'ont pas conservé la moindre trace.

Dans cette même ligne méthodologique, Carlo Marcaccini démontrait récemment que le terme βασιλεύς avait eu dans le contexte de la colonisation archaïque un sens technique plus proche de celui d'œciste que de roi [25]. Parallèlement, Pedro Barceló s'attachait à cerner la nature exacte et les origines de la conception aristotélicienne [26]. Plutôt que l'exactitude historique d'Aristote, Barceló souligne au contraire l'amalgame complexe d'images homériques et d'exégèses historiques passablement influencées par les préoccupations historiques et philosophiques contemporaines dont se trouve affectée la présentation de la βασιλεία chez le Stagirite. Alors qu'à l'époque archaïque, la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul individu suscita des critiques de la part des poètes, rappelons qu'il s'était formé au cours du IVe siècle une image idéalisée du bon souverain, incarnée notamment par la figure de Cyrus le Grand chez Xénophon. Ce n'est donc sans doute pas un hasard si cette image fut transposée sur les royautés primitives aristotéliciennes, s'accordant ainsi assez bien à l'idée – alors très en vogue – d'un âge d'or perdu des cités grecques. Pour Barceló, l'institution de la βασιλεία n'a donc que rarement entretenu avant l'époque hellénistique de liens directs avec la royauté/monarchie, sinon à travers ses manifestations perse, macédonienne, thessalienne, chypriote et épirote, sinon encore à travers la tyrannie.

4. Tyrans et aristocrates

Une évolution historiographique parallèle marque les études sur la tyrannie archaïque. Par rapport à la royauté, la tyrannie était pour Aristote une forme dégénérée de monarchie, le pire des régimes, celui où le souverain gouverne despotiquement la communauté politique en fonction de ses seuls intérêts personnels (μοναρχία δεσποτική). Alors que le roi est théoriquement issu des élites (ἐπιεικεῖς) et gouverne de manière héréditaire pour protéger ses pairs, le

25. MARCACCINI (C.), « Spunti per una nuova interpretazione della figura del *basileus* in Grecia arcaica », dans *Athenaeum*, 87, 1999, p. 395-424.
26. BARCELÓ (P.), *Basileia, Monarchia, Tyrannis. Untersuchungen zu Entwicklung und Beurteilung von Alleinherrschaft im vorhellenistischen Griechenland*, Stuttgart, 1993, p. 129-284.

tyran s'est élevé du peuple pour soutenir celui-ci contre les élites. Aristote concevait la tyrannie comme le régime le plus éloigné d'une vraie constitution. Chez le Stagirite, écrit Alain Petit, « le tyran a tous les traits de l'ἄπολις : son ἀρχή n'est pas πολιτική, ses sujets ne sont pas des πολῖται, sa πόλις n'en est plus une et sa fin est étrangère au συμφέρον πολιτικόν » [27]. C'était là, par Aristote, une présentation générale de la tyrannie archaïque qui ne manqua pas d'exercer une influence décisive sur les historiens contemporains. Ceux-ci lui consacrèrent des études particulières et, partant, l'érigèrent eux aussi en système de gouvernement à part entière.

Les historiens du XIXe siècle reprirent à peu près tous la présentation aristotélicienne, tout en développant la théorie de l'usurpation du pouvoir par les tyrans [28]. Un pas supplémentaire fut franchi avec P.N. Ure qui intégra la tyrannie dans une perspective économique moderniste, alors très en vogue, faisant des tyrans des entrepreneurs et des industriels capitalistes qui usaient de leur activité et de leurs revenus pour parvenir à la tête de l'État [29]. Dans les années trente et quarante, une partie de la recherche en matière de tyrannie archaïque subit de près l'influence idéologique des régimes totalitaires. Le tyran fut présenté comme le chef du parti populaire, acquis à la cause des couches sociales défavorisées et de la « classe moyenne des hoplites », s'attachant à résoudre les crises sociale, économique et politique, non par ambition personnelle mais par prévoyance politique [30]. À l'inverse, Helmut Berve nia que les tyrans aient eu des mobiles autres que personnels et développa une conception très individualiste de la tyrannie archaïque, en tant que forme de gouvernement essentiellement extérieure – voire même opposée – à la cité, à ses cadres politiques et à son évolution historique [31]. Mis à part quelques développements relativement marginaux (telles des lectures marxistes du dossier), la perspective historique resta longtemps dominée par l'alternative entre le *leader* démagogue

27. Outre plusieurs passages épars dans la *Politique*, c'est surtout au livre V 10-12 (1310a-1315b) qu'Aristote explore la tyrannie ; cf. PETIT (A.), « L'analyse aristotélicienne de la tyrannie », dans AUBENQUE (P.) et TORDESILLAS (A.), éd., *Aristote politique. Études sur la* Politique *d'Aristote*, Paris, 1993, p. 73-92 (citation, p. 76).
28. Déjà ROUSSEAU (J.J.), *Du contrat social*, III, 10, écrivait « Dans le sens précis un Tyran est un particulier qui s'arroge l'autorité royale sans y avoir droit. C'est ainsi que les Grecs entendoient ce mot de Tyran : ils le donnoient indifféremment aux bons et aux mauvais Princes dont l'autorité n'étoit pas légitime. Ainsi *Tyran* et *usurpateur* sont deux mots parfaitement synonymes », cité par LABARBE (J.), « L'apparition de la notion de tyrannie dans la Grèce archaïque », dans *AC*, 40, 1971, p. 495, n. 104.
29. URE (P.N.), *The Origin of Tyranny*, Cambridge, 1922. Sur l'aspect économique de la définition des aristocraties grecques, DUPLOUY (A.), « L'aristocratie et la circulation des richesses. Apport de l'histoire économique à la définition des élites grecques », dans *RBPh*, 80, 2002, p. 5-24.
30. Citons notamment ROBINSON (C.A.) Jr., « Greek Tyranny », dans *AHR*, 42, 1936, p. 68-71 ; HYDE (W.W.), « The Greek Tyrannies », dans *CW*, 37, 1943-1944, p. 123-125 ; RUSSELL (H.L.), « Tyranny and Democracy », dans *CW*, 37, 1943-1944, p. 128-130 ; LENSCHAU (Th.), « Tyrannis », dans *RE*, 7A, 1948, col. 1821-1842.
31. BERVE (H.), « Wesenszüge der griechischen Tyrannis », dans *HZ*, 177, 1954, p. 1-20 ; *Die Tyrannis bei den Griechen*, Munich, 1967.

et l'aventurier solitaire. L'une des constantes de la recherche, quel que soit le courant historiographique, fut néanmoins d'insister sur le caractère anti-aristocratique des tyrans, principalement en les disant à la suite d'Aristote défenseurs du peuple et de tous ceux qui étaient tenus à l'écart de la vie civique par une oligarchie de naissance ou de fortune. Par ses attaques répétées contre ses adversaires, le tyran aurait précipité la destruction de la vieille aristocratie fondée sur les liens du sang et ainsi préparé l'avènement de la démocratie. C'est cette opposition entre le tyran et les aristocrates que les historiens s'attachent depuis une trentaine d'années déjà à remettre en question.

Dès 1972, E. Kluwe définissait la tyrannie de Pisistrate comme une « Variante der Adelsherrschaft ». Quelques années plus tard, K.H. Kinzl présentait les régimes de Phidon d'Argos, de Clisthène de Sicyone et de Pisistrate comme les manifestations particulières de divers régimes aristocratiques [32]. Aristocratie et tyrannie pouvaient donc être examinées ensemble. Là réside le point de départ de la thèse de Michael Stahl [33]. La nature même de la tyrannie se trouvant indissociablement liée à la structure et au développement de l'aristocratie archaïque, l'historien décida de les aborder sous l'angle des relations entre tyrans et aristocrates athéniens. Renonçant à la suite des travaux de Roussel et de Bourriot à la vieille théorie du *génos*, Stahl fit de la cellule familiale réduite (*oikos*) la structure de base de l'aristocratie grecque. Comme l'indique très clairement le récit d'Hérodote, ces *oikoi* furent sans cesse en compétition pour accroître leur prestige et leur richesse. Loin d'être une situation exceptionnelle et passagère de crise, la *stasis* était donc l'état normal et permanent de la vie communautaire dans les cités archaïques. C'est dans ce cadre structurel – et non conjoncturel – que se situe l'apparition des tyrans. L'intensification progressive des conflits entre *oikoi* rivaux amena l'émergence de personnages qui réussirent peu à peu à construire une position sociale prestigieuse, à s'extraire de la mêlée et à imposer leur supériorité à tous, sans pour autant mettre définitivement fin à la *stasis*. De fait, les relations entre tyrans et aristocrates ne se trouvèrent pas constamment dominées par un rapport de forces en faveur des premiers. À côté des périodes d'opposition tranchée, existaient aussi des moments de collaboration latente. Le tyran ne constitue en ce sens rien d'autre que le représentant le plus typique de l'aristocratie grecque.

Un esprit similaire anime la dernière synthèse sur la tyrannie, la somme monumentale de Loretana de Libero. À l'issue d'une enquête étendue à l'ensemble des tyrannies du monde grec archaïque, l'historienne allemande propose une définition résumant tous les acquis de la recherche récente [34]. Certes les relations du tyran avec les aristocrates peuvent paraître ambiguës ; mais si

32. KLUWE (E.), « Bemerkungen zu den Diskussionen über die drei "Parteien" in Attika zur Zeit der Machtergreifung des Peisitratos », dans *Klio*, 54, 1972, p. 101-124 ; KINZL (K.H.), « Betrachtungen zur älteren griechischen Tyrannis », dans *AJAH*, 4, 1979, p. 23-45.
33. STAHL (M.), *Aristokraten und Tyrannen im archaischen Athen. Untersuchungen zur Überlieferung, zur Sozialstruktur und zur Entstehung des Staates*, Stuttgart, 1987.
34. DE LIBERO (L.), *Die archaische Tyrannis*, Stuttgart, 1996, p. 391-413.

celui-ci devait constamment veiller à limiter l'influence de ses rivaux afin d'assurer sa propre position, il n'en adoptait pas moins l'attitude des autres aristocrates. Le monopole plus ou moins exclusif qu'il exerçait sur l'ensemble des domaines d'activité d'ordinaire répartis entre plusieurs individus – selon les fluctuations perpétuelles des rapports de forces – constitue en fait sa seule spécificité. L'historienne se pouvait donc de conclure : « die Geschichte der archaische Tyrannis ist gleichzeitig eine Geschichte der griechischen Aristokratie » [35]. Parallèlement, plusieurs historiens néerlandais se sont attachés à cerner la nature du pouvoir détenu par Pisistrate et ses fils. Le point de vue anthropologique adopté par Heleen Sancisi-Weerdenburg donne d'emblée le ton. La tyrannie de Pisistrate y est définie, non à la manière d'Aristote comme une forme pervertie de constitution monarchique, mais comme « a process of accumulating informal power and personal resources which eventually, but slowly and gradually, without a clear demarcation point, led to a dominant position in the community and to a monopoly of power » [36].

Enfin, certaines études auraient tendance à aller encore un peu plus loin dans la remise en question des catégories aristotéliciennes ou du moins dans leur application rétrospective à l'époque archaïque. Si aristocrates et tyrans appartiennent manifestement à la même catégorie d'individus, la position du tyran et du βασιλεύς n'est pas loin, à vrai dire, d'être équivalente. Pierre Carlier déjà soulignait l'« illusion » dont se berce la recherche contemporaine à travers des catégories d'études rarement remises en question. La liste des tyrans archaïques, sans cesse répétée depuis sa fixation au XIXe siècle au point de devenir canonique, a en effet presque réussi à convaincre les chercheurs que la tyrannie est une réalité historique claire et bien délimitée. Pourtant, pour les auteurs grecs antérieurs à la fin du Ve siècle, la distinction entre royauté et tyrannie était loin d'être aussi évidente ; elle était en tout cas plus subtile, souligne Carlier, que celle proposée par les penseurs du IVe siècle et par l'historiographie contemporaine [37]. C'est cette piste tout à fait prometteuse et salutaire qu'explorait dernièrement Pedro Barceló. S'attachant à suivre l'usage des mots au fil des siècles, l'historien cernait d'autant mieux la nature exacte de la tyrannie archaïque qu'il démontait pas à pas les mécanismes ayant conduit tout au long des Ve et IVe siècles à son édification en catégorie essentielle de la pensée politique [38]. Il convient d'abord de rappeler que μόναρχος et μοναρχία sont des mots grecs, dont la signification archaïque correspondait de près à celle des mots d'origine étrangère τύραννος et τυραννίς. À la différence du terme βασιλεύς qui évoquait automatiquement une institution clai-

35. *Ibidem*, p. 400.
36. SANCISI-WEERDENBURG (H.), « The Tyranny of Peisistratos », dans SANCISI-WEERDENBURG (H.), éd., *Peisistratos and the Tyranny. A Reappraisal of the Evidence*, Amsterdam, 2000, p. 1-15 (citation, p. 15)
37. CARLIER (P.), *Royauté*, p. 234-239. Réserve à laquelle ne se conforme pourtant pas l'auteur, qui refuse d'inclure les tyrans dans son étude sur la royauté.
38. BARCELÓ (P.), *Basileia, Monarchia, Tyrannis*, p. 83-128.

rement définie avec une série d'obligations et de prérogatives, τύραννος et μόναρχος n'étaient bien souvent dans la poésie archaïque que des désignations polémiques, des noms d'oiseaux servant à discréditer un adversaire politique. Dans le cadre des *staseis* archaïques, un personnage apostrophé en tant que τύραννος pouvait en fait, dans le langage officiel, avoir occupé un poste de βασιλεύς – comme semblent l'indiquer certains textes. En tout cas, ce n'est pas avant le Ve siècle que la τυραννίς fut rapportée à une époque précise et assimilée à une forme de constitution dont la connotation négative vint contraster avec les images idéalisées des régimes monarchique et démocratique. Elle devint ainsi chez Aristote un terme générique désignant toutes les formes de pouvoir politique personnel caractérisées par la concentration de la force et de l'agressivité, par le goût du luxe, l'extravagance et l'*hybris*.

Face à l'apparente inexistence *institutionnelle* de la τυραννίς à l'époque archaïque, Barceló allait d'ailleurs jusqu'à suggérer d'abandonner le concept de « tyran » dans l'étude des sociétés archaïques, un concept qui n'a il est vrai de commode que son imprécision. Des voix se sont pourtant élevées pour rappeler, sans doute à juste titre, qu'en dépit de l'absence de position institutionnelle du tyran, la concentration temporaire du pouvoir entre les mains d'un individu est bel et bien un phénomène historique [39]. Force est néanmoins de reconnaître alors que l'époque archaïque est loin d'avoir été la seule période où ce phénomène se manifesta et que le concept pourrait assurément s'appliquer à bien d'autres situations, à commencer par l'Athènes de Périclès.

5. Repenser le politique, repenser les élites

En révélant les rouages qui présidèrent à son édification, les historiens sont ainsi arrivés à dénoncer la nature théorique, sinon artificielle, du schéma d'évolution constitutionnelle mis en place par la pensée politique grecque des Ve et IVe siècles [40]. Davantage même, ils insistent à présent sur le caractère peu opératoire de celui-ci en tant que principe historiographique appliqué au développement de la cité grecque. Conçu pour définir le régime de l'Athènes classique – auquel Périclès donne dans l'*Oraison funèbre* le nom de démocratie (Thucydide II 37, 1) – par contraste avec celui des autres cités, il se révèle dans une large mesure inapplicable à d'autres périodes de l'histoire grecque, qu'il s'agisse du monde archaïque ou – comme le montre l'impasse à laquelle conduit le poncif de la « mort de la cité à Chéronée » – de la période hellénisti-

39. En particulier DE LIBERO (L.), *Die archaische Tyrannis*, p. 23-38.
40. La déconstruction pourrait se poursuivre avec d'autres catégories aristotéliciennes, par exemple l'aisymnétie, qu'Aristote (*Politique* 1285a) définit comme une « tyrannie élective », ce qui ne correspond exactement ni à la situation mytilénienne [cf. DE LIBERO (L.), *Die archaische Tyrannis*, p. 324-328] ni à la magistrature milésienne [cf. GORMAN (V.B.), *Miletos. The Ornament of Ionia. A History of the City to 400 B.C.E.*, Ann Arbor, 2001, p. 98].

que [41]. Par la remise en question des catégories analytiques de la pensée antique, c'est donc d'abord à une mise en garde contre les dangers d'une thématisation excessive qu'aboutissent les études récentes sur l'histoire politique de la Grèce archaïque. Tyrans, βασιλεῖς, oligarques, aristocrates ne désignent sans doute rien d'autre qu'une même catégorie d'individus entreprenants, entre lesquels la distinction n'est guère le fait d'une position institutionnelle particulière mais plutôt le résultat d'un jugement historique. Autrement dit, l'aristocratie – qui fut pour les Anciens, insistons-y, un régime politique avant d'être une classe sociale – ne jouit plus en ce début de XXIe siècle de cette position heuristique évidente et confortable que lui avaient naguère assignée les penseurs antiques entre royauté, oligarchie, tyrannie et démocratie.

Acceptons-en les conséquences. Notons surtout que le caractère strictement institutionnel concédé à l'aristocratie ne parvient plus à rendre compte d'un certain nombre de faits. Josiah Ober notait, avons-nous vu, l'existence dans l'Athènes démocratique d'élites n'entretenant aucun lien avec l'exercice du pouvoir : si certains individus haranguaient effectivement les foules pour gagner leurs votes, d'autres au contraire se tenaient plus volontiers à l'écart de l'Assemblée sans pour autant bénéficier d'un statut social inférieur. L'auteur évitait toutefois soigneusement d'utiliser le mot « aristocrates » pour désigner ces individus, le terme étant trop étroitement associé à la prétendue classe dirigeante des cités archaïques. Il n'en s'agissait pas moins de catégories supérieures. De toute évidence, la prééminence sociale de certains individus ne passait donc pas nécessairement dans l'Athènes classique par la maîtrise des organes institutionnels.

Réduite à la définition et à l'évolution des régimes, comme elle le fut très longtemps, l'histoire politique traditionnelle n'est donc plus en mesure d'offrir aux élites archaïques et classiques une définition satisfaisante. L'approche du « politique » a néanmoins, elle aussi, bien évolué au cours de ces dernières décennies. À côté d'une perpective institutionnelle, qui demeure dynamique dans le sillage du *Copenhagen Polis Center* [42], diverses « écoles » ont ressenti le besoin de faire évoluer nos anciennes certitudes et de repenser le politique pour mieux rendre compte des réalités antiques. Sans entrer dans une présentation détaillée, disons que le monde anglo-saxon se partage à peu de chose près entre une approche très concrète, voire matérialiste, qui scrute la présence du politique à tous les échelons administratifs de la cité [43], et une démarche

41 On verra également les remarques de VIVIERS (D.), « Démocratie athénienne et symbolisme théséen », dans *Revue de Philosophie Ancienne*, 13, 1995, p. 67-80, partic. p. 77-80.

42. HANSEN (M.H.), *The Athenian Democracy in the Age of Demosthenes : Structure, Principles and Ideology*, Oxford, 1991.

43. Dans le sillage de FINLEY (M.I.), *Politics and the Ancient World*, Cambridge, 1983, citons quelques travaux de l'école de Cambridge : OSBORNE (R.), *Demos : The Discovery of Classical Attika*, Cambridge, 1985 ou WHITEHEAD (D.), *The Demes of Attica*, Princeton, 1986.

idéalisante, qui fait de la politique une activité idéologique, sinon militante [44]. Parallèlement, plusieurs historiens français ont promu une approche anthropologique, qui a fait entrer dans le champ du politique – en particulier pour l'époque archaïque – de multiples pratiques sociales [45]. De ce point de vue, il apparaît que le politique tenait à l'ensemble des rapports et des pratiques qui, comme la chasse et le banquet, participaient à la prise de décision collective [46].

Étroitement liée au politique, la définition des élites doit donc elle aussi bénéficier de ces avancées et il est clair que l'« école de Paris » a ouvert en cette matière des perpectives très prometteuses. Dans les sociétés où le politique est intégré au social, le prestige engendré dans l'exercice des pratiques communes peut éventuellement se transformer en autorité réelle sur la communauté. Pourtant, si prestige et pouvoir se confondent en certaines occasions, ils ne sont en aucun cas réductibles l'un à l'autre ou inefficaces isolément. Tout ou partie du problème de définition des élites grecques semble en effet se résumer à cette difficulté épistémologique – héritée de la réflexion politique antique – qu'ont rencontrée les historiens contemporains à penser le prestige social sans nécessairement y associer le pouvoir politique. Si la plupart des historiens ont eu tendance, à la suite d'Aristote, à penser la position des élites exclusivement en termes d'accès et de participation à l'Assemblée, au Conseil et aux magistratures, n'y aurait-il pas une piste de recherche féconde à considérer que le statut de chacun se décidait en réalité dans le cadre des pratiques sociales et dans des lieux forts divers ?

Ce que recherchaient les individus n'était pas tant le pouvoir de décider toujours et tout le temps pour l'ensemble de leurs concitoyens que l'image avantageuse que leur renvoyait le miroir de la communauté, le prestige que le groupe consentait à leur accorder. Qu'il suffise ici de rappeler le conseil adressé par Hésiode à son frère : « Cherche à éviter la dangereuse réputation (δεινὴν φήμην) que font les hommes. Car une mauvaise réputation (φήμη γάρ τε κακή) est chose légère, qu'on soulève fort aisément ; mais elle est ensuite pénible à porter et difficile à déposer. Nulle réputation ne meurt tout entière, quand nombreux sont ceux qui l'ont proclamée » (*Trav.* 760-764). Fondamentalement, les individus ne travaillaient donc pas pour le pouvoir, mais d'abord

---

44. Courant presque exclusivement américain, il est dominé par la pensée de OBER (J.), *Mass and Elite in Democratic Athens. Rhetoric, Ideology, and the Power of the People*, Princeton, 1989 ; *Political Dissent in Democratic Athens. Intellectual Critics of Popular Rule*, Princeton, 1998.
45. SCHMITT-PANTEL (P.) & SCHNAPP (A.), « Image et société en Grèce ancienne : les représentations de la chasse et du banquet », dans *RA*, 1982, p. 57-77 ; VAN EFFENTERRE (H.) et RUZÉ (Fr.), *Nomima. Recueil d'inscriptions politiques et juridiques de l'archaïsme grec*, 2 vol., Rome, 1994-1995 ; DE POLIGNAC (Fr.), « Repenser la "cité"? Rituels et société en Grèce archaïque », dans HANSEN (M.H.) et RAAFLAUB (K.), éd., *Studies in the Ancient Greek Polis*, Stuttgart, 1995, p. 7-19.
46. SCHMITT-PANTEL (P.), « Collective Activities and the Political in the Greek City », dans MURRAY (O.) et PRICE (S.), éd., *The Greek City From Homer to Alexander*, Oxford, 1990, p. 199-213 ; « Entre public et privé, le politique ? », dans *Ktèma*, 23, 1998, p. 407-413.

et avant tout pour la gloire. Au lieu de penser le rapport des élites au seul pouvoir – comme le fait Aristote dans une cité où le politique, ainsi que l'a montré Pauline Schmitt-Pantel, s'exprime désormais essentiellement par le biais des institutions –, c'est en réalité à l'ensemble des pratiques génératrices de prestige que nous devrions accorder notre attention. À une analyse des régimes politiques et des catégories sociales censées y être attachées se substituerait ainsi un vaste champ d'enquête sur la place que l'opinion publique reconnaissait à chaque individu dans la hiérarchie communautaire. Dans tous les lieux et à tous les instants où la communauté était prise pour témoin, du sanctuaire à l'agora, du mariage aux funérailles, il était en effet possible de faire montre d'un faste particulier, d'impressionner ses concitoyens et, partant, de s'attirer leur estime et leur respect. Face aux difficultés que rencontrent les historiens contemporains pour définir l'aristocratie grecque sans souscrire à des images consensuelles souvent dépourvues de tout ancrage documentaire [47], il y aurait assurément dans cette manière d'appréhender les sociétés antiques une alternative féconde à l'approche traditionnelle des élites grecques.

Enfin, en insistant sur une dynamique sociale qui revalorise la place du prestige face au seul exercice du pouvoir, l'historien se libère non seulement des entraves d'une thématisation constitutionnelle devenue fort peu fonctionnelle, mais aussi du carcan imposé par la périodisation historique qui y est étroitement associée depuis l'Antiquité. Obéissant au principe homérique « Toujours être le meilleur et surpasser les autres » énoncé par Hippoloque (*Il.* VI 208) ou par Pélée (*Il.* XI 784), les Grecs veillèrent en effet *de tout temps* à ne jamais entacher par un acte inconsidéré une renommée progressivement acquise, tout en cherchant sans relâche à accroître leur prestige social. C'est là un mode de fonctionnement de la société qui n'a aucune raison d'être associé de manière stricte à la seule période archaïque et qui exerça au contraire son action structurante sur la société grecque de l'époque géométrique à l'époque impériale. D'une interrogation sur la nature du politique dans les sociétés archaïques et classiques, mais aussi de ce regard rétrospectif sur un siècle d'historiographie moderne dépend donc assurément une toute autre vision des élites grecques.

---

47. Déjà BRAVO (B.), « Commerce et noblesse en Grèce archaïque. À propos d'un livre d'Alfonso Mele », dans *DHA*, 10, 1984, p. 140, notait « On ne devrait pas (...) comme on le fait d'habitude, parler des "nobles", des "aristocrates" de la Grèce archaïque sans indiquer ce qu'on entend par là, car la notion courante de noblesse, pour ce qui concerne la Grèce archaïque, ne repose que sur un *consensus* superficiel, qui est le produit, non pas d'une longue tradition de recherches critiques, mais d'habitudes de pensée non réfléchies ».